

## Recensement agricole 2020

# La population des exploitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur rajeunit mais le défi du renouvellement des générations subsiste

En 2020, près de 21 200 chefs et coexploitants sont à la tête des exploitations agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Plus de la moitié des exploitations de la région, soit 9 200, sont dirigées par au moins un exploitant de 55 ans ou plus tandis que les exploitations avec des installés récents sont près de deux fois moins nombreuses.

La population des dirigeants d'exploitation rajeunit néanmoins : 20 % des exploitants ont moins de 40 ans en 2020 contre 16 % en 2010, tandis que la part des 60 ans ou plus reste stable, à près d'un tiers. Les jeunes de moins de 35 ans contribuent majoritairement à cette dynamique favorable. Les agriculteurs nouvellement installés s'orientent préférentiellement vers la polyculture, l'élevage ovin et caprin et vers le maraîchage. Relativement à leurs aînés, ils privilégient les formes sociétaires et le fermage. Les plus de 55 ans cultivent majoritairement des vignes ou vergers, le plus souvent en exploitation individuelle et en pleine propriété.

Seul un quart des exploitants âgés de 60 ans ou plus ont une idée concrète sur la reprise de leur exploitation et près d'un tiers sont dans l'incertitude sur le devenir à moyen terme de leur exploitation.

### Relatif rajeunissement et féminisation des exploitants en dix ans

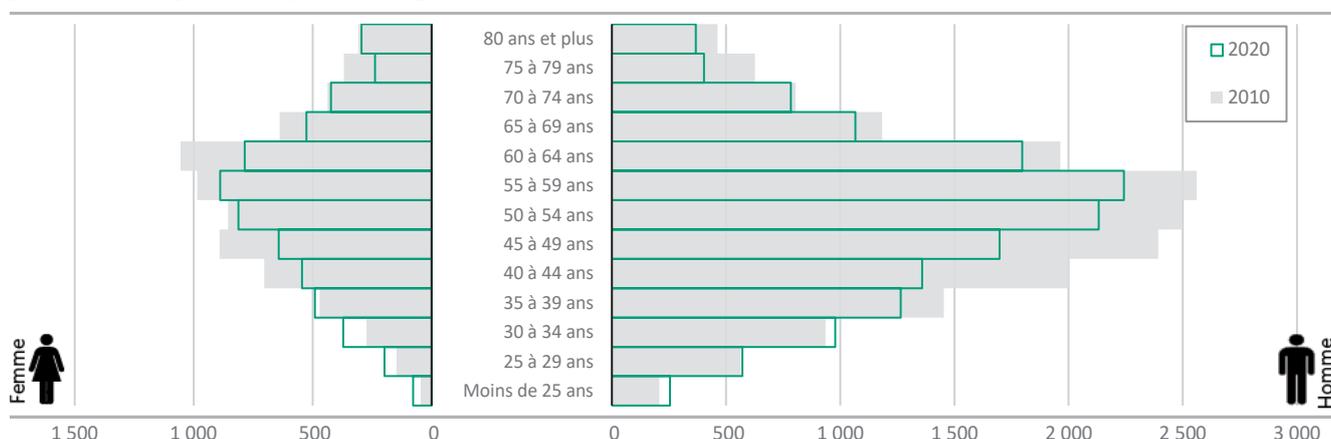
En 2020, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 21 200 chefs d'exploitation et coexploitants en activité. Ils sont âgés en moyenne de 52,7 ans, soit 1,3 année de plus que la moyenne métropolitaine. Parmi eux 30 % sont des femmes, part en légère hausse (+1 point) comparée à 2010. Entre 2010 et 2020 cependant,

la moyenne d'âge des chefs d'exploitation et coexploitants recule (-0,5 année), à contre-courant de la quasi-totalité des régions de France métropolitaine dont la population des exploitants et coexploitants vieillit de plus d'une année. Ce rajeunissement de la population de la région, la plus âgée de France

métropolitaine dix ans en arrière, est directement lié au départ de ses générations les plus âgées, les plus nombreuses. Il est également favorisé par la dynamique d'installation d'exploitants et coexploitants de moins de 40 ans.

### Les effectifs d'exploitants jeunes progressent sans compenser les départs de leurs aînés

#### Pyramide des âges des exploitants agricoles



Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des pacages collectifs.  
 Source : Agreste - Recensements agricoles

Les exploitants de 60 ans ou plus représentent en 2020 près d'un tiers (32 %) des exploitants, comme en 2010. Leur nombre recule de 15 %, au même rythme que la population des exploitants dans son ensemble. En dix ans les nombreux départs des exploitants de 60 ans ou plus sont en effet partiellement compensés par les arrivées dans ces âges des importantes cohortes d'exploitants qui avaient entre 50 et 60 ans en 2010.

Le nombre d'exploitants entre 40 et 60 ans baisse fortement (-20 %) en dix ans, en particulier ceux de 40 à 50 ans (-29 %) qui contribuent à près de la moitié de la baisse totale des effectifs. Ces tranches d'âge correspondent majoritairement aux installés des décennies 1990 et 2000, périodes au cours desquelles le nombre d'exploitations avait fortement reculé (-30 % en 2000 puis -24 % en 2010) avec des faibles effectifs de jeunes installés.

Les exploitants de moins de 40 ans progressent (+3 %). Parmi eux les moins de 35 ans sont même en nette hausse (+13 %) et contribuent par leur dynamisme au relatif rajeunissement de la population des exploitants agricoles de la région.

Les exploitations conduites exclusivement par des jeunes agriculteurs de moins de 40 ans représentent désormais 15 % des exploitations totales.

### Une tendance au rajeunissement dans la plupart des spécialisations agricoles

Les spécialisations les plus jeunes en 2020 sont celles liées à l'élevage (48 ans en moyenne), avec un exploitant sur trois âgé de moins de 40 ans. Les agriculteurs de moins de 40 ans s'orientent un peu plus souvent que les autres vers l'élevage ovin et caprin et la polyculture (21 % des exploitations) et vers le maraîchage (11 %). Ils

optent également plus souvent pour l'agriculture biologique (28 % des exploitations de moins de 40 ans) et adoptent plus aisément la commercialisation en circuit court (50 %).

La hausse des effectifs des moins de 35 ans concerne l'ensemble des spécialisations, à l'exception des grandes cultures. Elle est plus prononcée en maraîchage et horticulture (+31 %), en polyculture polyélevage (+27 %) ainsi qu'en élevage bovin (+70 %).

A l'inverse, l'âge moyen est plus élevé en viticulture (55 ans), grandes cultures (53 ans) et surtout en cultures fruitières (56 ans) malgré une baisse prononcée de trois ans entre 2010 et 2020 de l'âge moyen pour cette spécialisation. Les jeunes exploitants ne sont que 17 % en viticulture et 14 % en cultures fruitières et permanentes.

## Les enjeux du renouvellement des générations

### La viticulture et les cultures fruitières et permanentes particulièrement concernées

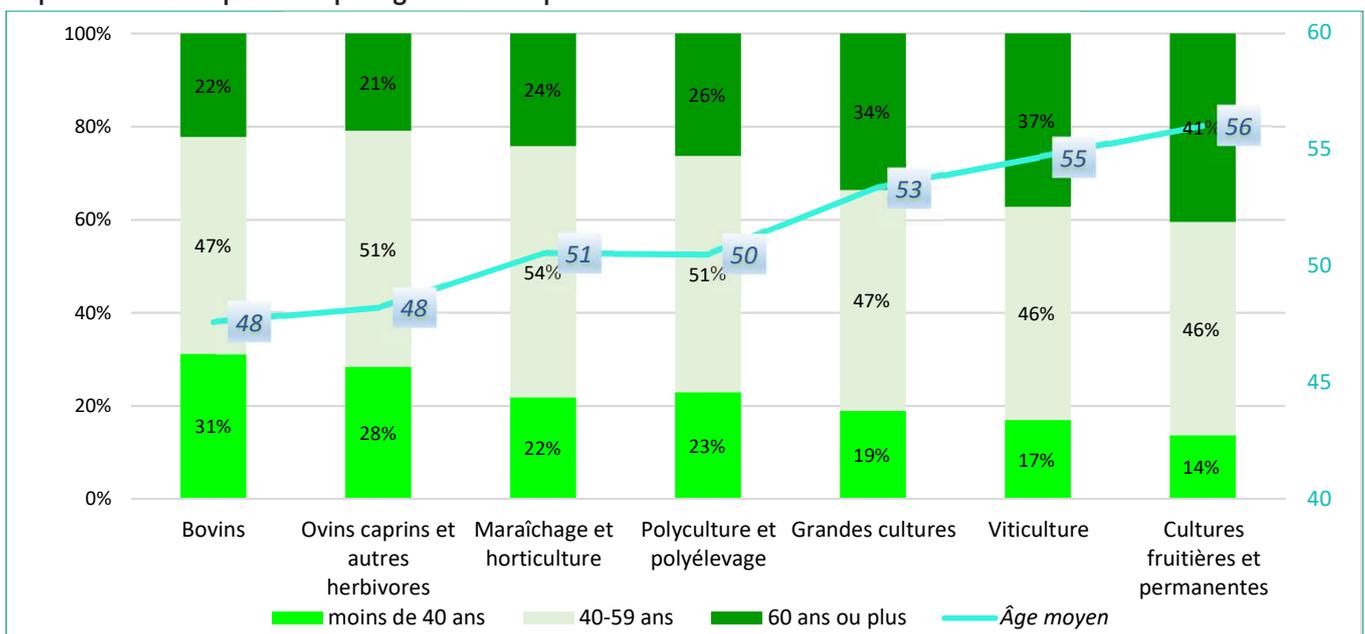
Les deux spécialisations qui concentrent le moins de jeunes exploitants, la viticulture et l'arboriculture, sont les deux spécialisations les plus nombreuses en Paca. Elles correspondent à des activités de cultures pérennes, qui nécessitent

des engagements importants en capital avec des durées d'amortissement élevées. C'est dans ces secteurs que les départs d'exploitants seniors, plus nombreux, pèseront le plus dans la balance démographique, avec des conséquences directes sur la structure de la pyramide des âges. En cultures fruitières et viticulture, un total de 3 900 exploitants ont 60 ans

ou plus. En considérant le rythme des installations observé en 2019, on estime que 2 300 exploitants s'installeraient dans les dix prochaines années. Leur contingent ne compenserait que partiellement les potentiels départs à la retraite des exploitants de plus de 60 ans.

### Les jeunes moins présents dans les cultures pérennes

#### Répartition des exploitants par âge selon les spécialisations



Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des pacages collectifs.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Qui sont les chefs d'exploitation nouvellement installés ?

Parmi les chefs d'exploitation actifs en 2020, tous âges confondus, 72 % se sont installés avant 40 ans. L'âge moyen auquel s'installent les chefs d'exploitations et leurs coexploitants est en augmentation constante, mais cette hausse s'infléchit. On est ainsi passé d'un âge moyen d'installation de 35 ans pour les installations réalisées entre 2000 et 2004, à un âge moyen de 40 ans pour les 5 années précédant ce recensement. Ce constat va de pair avec celui de l'allongement des études, dont il peut être une conséquence, et reflète également la tendance à une reconversion vers les métiers de l'agriculture (émergence des profils néoruraux).

Les installations récentes, celles réalisées depuis 2015, se font à un âge moyen compris selon les spécialisations entre 33 à 44 ans. C'est en élevages ovin et bovin que cet âge moyen d'installation est le plus bas (36 et 33 ans), et il est le plus élevé en viticulture (42) et cultures fruitières et permanentes (44).

Ces installations récentes se font à un rythme annuel moyen de 640 entre 2015 et 2019 et concernent à 54 % des exploitants de moins de 40 ans. Cette proportion de jeunes

### Un renouvellement par des installations plus tardives que par le passé

	Exploitations* avec un chef installé		Ensemble des exploitations
	après 2010	en 2010 ou avant	
Part de femmes cheffes d'exploitation	37%	24%	27%
Part de chefs d'exploitation installés dans le cadre familial	54%	72%	65%
Âge moyen d'installation du chef d'exploitation	39,9	31,9	34,3
Part de chefs d'exploitation ayant 55 ans ou plus	24%	60%	48%
Part des micro et petites exploitations	73%	62%	65%
Part des exploitations vendant en circuit court	51%	39%	42%
Part des exploitations en agriculture biologique	28%	18%	21%

\* hors exploitations dont la gestion est assurée par un prestataire Source : Agreste - Recensement agricole 2020  
Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des pacages collectifs.

exploitants est cependant très variable selon les spécialisations : particulièrement forte en élevage (70 % en ovins et 73 % en bovins), à l'opposé minoritaire en cultures fruitières et permanentes (39 %), et de 49 % en viticulture et 53 % en grandes cultures.

Les installations récentes se font en microexploitations de façon majoritaire en ce qui concerne l'élevage ovin et les grandes cultures. Elles ne se réalisent en microexploitations

que pour un quart à un tiers d'entre elles dans le maraîchage-horticulture, la viticulture ou les cultures fruitières et permanentes.

Un peu plus d'un tiers (37 %) des installations récentes sont le fait de femmes, soit légèrement plus que leur représentation totale en 2010 (29 %). En élevage ovin, la moitié de ces installations récentes concernent des femmes, ce qui en fait la spécialisation la plus féminisée (39 %).

## Les agriculteurs proches du départ et les nouveaux exploitants : des profils divergents

### Un défi à anticiper : le départ de nombreux exploitants dans des structures de taille très modeste

Les moins de 40 ans se répartissent de façon relativement homogène dans des exploitations de toutes les classes de dimension économique, avec un maximum de 35 % dans les petites exploitations. Alors qu'ils représentent 20 % des exploitants, les exploitations dont ils font partie représentent 27 % de la Production Brute Standard (PBS) régionale. À l'opposé, 46 % des exploitants âgés de 60 ans et plus sont concentrés dans les microexploitations au potentiel productif plus faible. En conséquence, l'âge moyen approche les 60 ans en microexploitations alors qu'il s'échelonne entre 49,5 et 51 ans dans les autres classes de dimension économique. Hors mi-

croexploitations la répartition par classe d'âge est plus uniforme que dans l'ensemble de la population des exploitants : un quart des chefs d'exploitation et coexploitants ont moins de 40 ans, un autre quart est âgé de 60 ans ou plus, et la moitié se situe entre 40 et 59 ans.

Les microexploitations représentent un tiers des effectifs totaux de chefs d'exploitation et coexploitants, et elles concentrent la moitié des 60 ans et plus. Ce sont ainsi 3 000 exploitants en microexploitations qui sont susceptibles de cesser leur activité dans les années à venir. En regard, un peu plus de 2 000 nouveaux microexploitants se sont installés entre 2010 et 2019.

Les microexploitations contribuent à 2 % de la PBS régionale et occupent

12 % de la surface agricole utilisée (SAU) régionale. Leur poids en termes de main d'œuvre est donc bien plus important que leur poids en termes de production.

La PBS moyenne par exploitation, qui est stable (entre 200 000 et 230 000 €) pour toutes les tranches d'âge comprises entre 20 et 60 ans, décroît rapidement au-delà de 60 ans. De 166 000 € à 65 ans, elle s'établit à 84 000 € entre 80 et 85 ans, ce qui représente des niveaux moins attractifs pour permettre l'installation d'un jeune et caractérise plutôt une activité agricole partielle.

En outre, seuls 51 % des chefs et coexploitants de 60 ans ou plus déclarent passer l'intégralité de leur temps de travail annuel en lien avec l'exploitation, alors que ce taux atteint 78 %

chez les moins de 60 ans. Cet écart est encore plus important selon la classe de dimension économique de l'exploitation : 39 % seulement des chefs et coexploitants en microexploitations passent la totalité de leur temps de travail annuel sur l'exploitation, contre 81 % toutes autres dimensions économiques d'exploitations confondues. Ce temps de travail annuel non dédié à l'exploitation est probablement lié en grande partie à de la pluriactivité.

Hors microexploitations, le volume des installations ces dix dernières années (3 800) est comparable à celui des potentiels départs de la décennie à venir (3 600 exploitants âgés de 60 ans ou plus en 2020).

### L'exploitation en individuel domine encore, mais le GAEC séduit les jeunes et les femmes

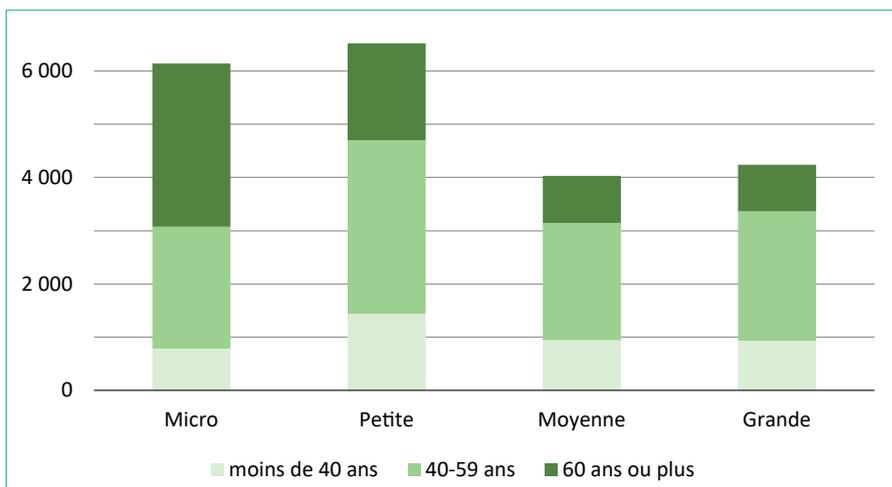
Le statut d'exploitation en individuel est majoritaire à tout âge. Il ne concerne toutefois qu'un exploitant sur deux de moins de 40 ans, tandis qu'à 60 ans et plus, l'activité de trois exploitants sur quatre s'exerce sous ce statut. A l'inverse, le choix du GAEC avant 40 ans concerne un exploitant sur cinq, mais seulement un sur vingt à partir de 60 ans. Le statut d'exploitant individuel est également majoritaire dans les différentes classes de dimension économique à l'exception des grandes exploitations, où l'EARL apparaît comme le statut le plus largement choisi (39 %). La fréquence relative des différents statuts d'exploitation est assez semblable chez les hommes comme chez les femmes, mais c'est en GAEC que la proportion de femmes est la plus importante (36 %) contre 25 % en EARL. L'analyse des données relatives au statut spécifique du GAEC doivent être mises en perspective avec les différentes évolutions régle-

### Les exploitants les plus âgés en propriété individuelle, le choix du fermage d'entreprise pour les plus jeunes

Certains modes de faire-valoir des superficies exploitées peuvent représenter un moyen de sécuriser le

### Les moins de 40 ans peu présents dans les micro-exploitations

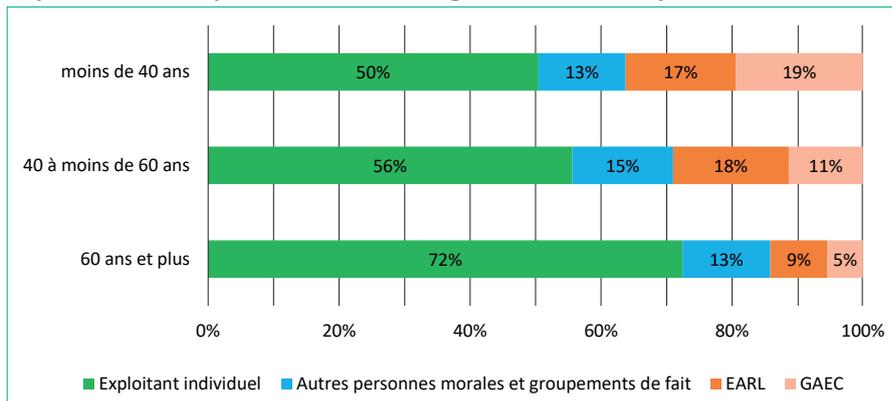
#### Effectifs par âge et selon la dimension économique de l'exploitation



Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des packages collectifs.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

### Près des trois quarts des exploitants de plus 60 ans en exploitation individuelle.

#### Répartition des exploitants selon leur âge et le statut d'exploitation



Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des packages collectifs.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

mentaires de cette forme juridique depuis sa création en 1962.

On compte plus de 4 800 exploitants de 60 ans ou plus qui sont susceptibles de quitter l'activité agricole dans les prochaines années, et qui exploitent seuls leur entreprise. On en compte 31 % en activité dans le Var, 24 % dans le Vaucluse, 21 % dans les Bouches-du-Rhône, et 7 à 10 %

dans chacun des trois départements alpins. Leur départ pose la question de la transmission et de la pérennité de leur exploitation, avec plus d'acuité que dans les configurations sociétaires d'exploitations. À titre de comparaison, un peu moins de 2 400 exploitants se sont installés sous statut individuel entre 2015 et 2019, dont la moitié ont moins de 40 ans en 2020.

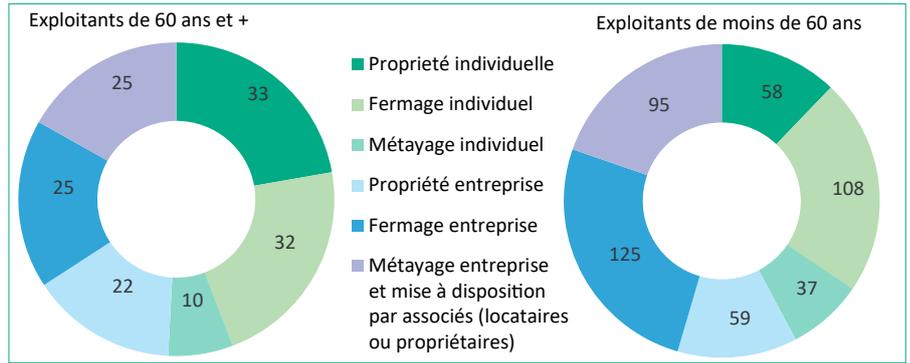
foncier : les exploitants de 60 ans et plus valorisent en priorité en pleine propriété individuelle 22 % des superficies qu'ils exploitent. En dessous de 60 ans, le mode de faire valoir dominant est le fermage d'entreprise (i.e. en statut non individuel), pour 26 %

des superficies, alors que l'exploitation en propriété individuelle représente 12 % de leurs surfaces. Dans un contexte de prix du foncier particulièrement élevé sur certaines zones, le fermage représente une clé d'accès plus aisée pour les jeunes exploi-

tants, particulièrement sous forme d'entreprise constituée de plusieurs associés. Dès lors, la reprise à venir par de jeunes installés d'une partie des terres des chefs d'exploitation les plus âgés pourrait s'accompagner d'une évolution dans le faire valoir de ces exploitations vers une plus grande proportion de fermage, en particulier dans les secteurs géographiques marqués par une forte tension sur les prix du foncier.

## 74 000 ha, soit 12 % de la SAU, exploités en propriété individuelle par des exploitants de 60 ans et plus

### Superficies par modes de faire-valoir (milliers ha)



Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des packages collectifs.  
Source : Agreste Recensement agricole 2020

## L'importance grandissante de l'installation hors cadre familial

Le cadre dans lequel les exploitants s'installent évolue au fil des années. L'installation dans le cadre familial était historiquement privilégiée, et concernait plus des trois quarts des installations jusqu'à l'aube des années 2000. Cette part diminue régulièrement de 10 points par décennie. Les exploitants installés à partir de 2016 déclarent autant d'installations dans le cadre familial qu'en dehors de ce cadre, constat identique qu'ils aient moins ou plus de 40 ans.

Il existe toutefois des différences selon les spécialisations. Les exploitants installés au cours de la décennie écoulée déclarent l'avoir fait hors cadre familial pour 56 % d'entre eux en élevage ovin, maraîchage et horticulture. En cultures fruitières et permanentes, grandes cultures, élevage bovin et viticulture, l'installation dans le cadre familial reste prépondérante dans 64 à 70 % des cas.

En cultures fruitières spécialement, le nombre d'installations hors cadre familial dans la dernière décennie n'a que marginalement compensé les départs, dynamique soldée par une contraction de 47 % du nombre d'exploitations de cette orientation.

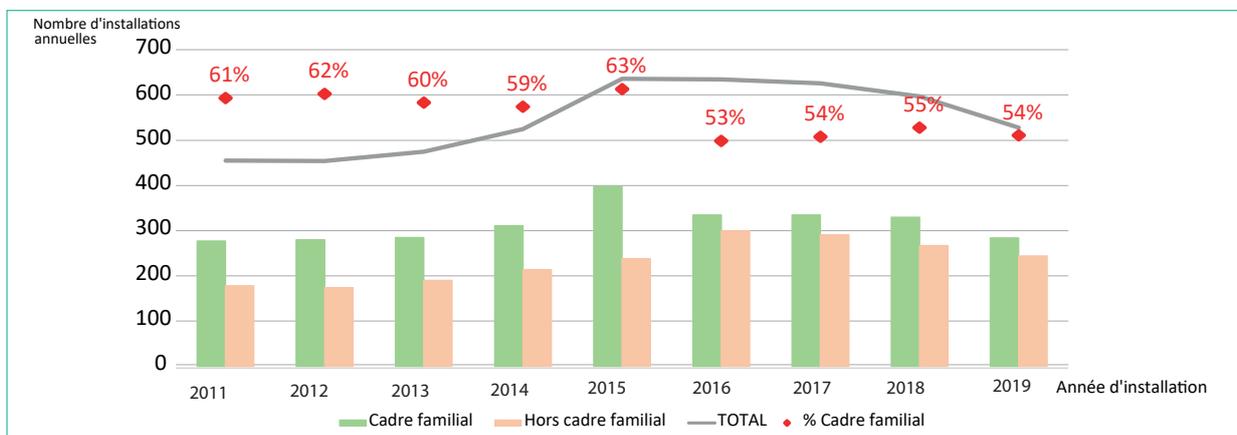
La dimension économique de l'exploitation est un autre facteur de stratification des profils d'installation. Les installations réalisées au cours des 10 années passées se sont faites à 54 % dans le cadre familial concernant les exploitations de plus petite taille (micros et petites). Cette part augmente à 65 % pour les exploitations de dimension économique moyenne, et s'élève de 4 points additionnels pour les plus grandes. La reprise dans un cadre familial, bien que moins répandue que par le passé, tend à faciliter l'installation, notamment dans les cas de cession du foncier et d'autant plus que le poids de ce dernier est important. Enfin, 62 % des femmes installées au cours des dix dernières années déclarent avoir

priviliégié le cadre d'installation familial, soit 7 points de plus que les hommes. Parmi les femmes de moins de 40 ans installées ces 10 dernières années, 50 % l'ont fait dans un cadre familial.

L'année 2015 semble marquer une rupture, par une hausse notable du nombre total d'installations (640, après 450 en moyenne les années précédentes), suivie d'une stagnation au cours des années suivantes. Cette année marque également un recul net et durable de 10 points dans la part des installations effectuées dans le cadre familial. Elle coïncide avec plusieurs évolutions réglementaires, en particulier la mise en place de la réforme des aides de la politique agricole commune (PAC), le décret régissant l'accès des GAEC totaux à ces aides, ainsi que la promulgation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'agriculture. Il n'est toutefois pas aisé d'établir un lien avéré entre ces différents éléments et l'évolution du rythme des installations.

## L'installation dans le cadre familial, un modèle moins attractif ?

### Évolution du cadre d'installation



Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des packages collectifs.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Des exploitants proches du départ mais qui ne l'envisagent toujours pas

L'enjeu du renouvellement des générations et de la transmission des exploitations est étroitement lié aux perspectives et conditions de départ des exploitants les plus âgés. Ceux de 60 ans et plus, spécifiquement questionnés sur ce point à l'occasion du recensement 2020, déclarent à 43 % qu'ils n'envisagent pas de départ dans les 3 ans à venir. Mais l'incertitude sur le devenir proche de leur exploitation concerne une part importante des 60 ans et plus, puisque 29 % d'entre eux ne savent toujours pas ce qu'ils deviendront à cet horizon. Dans l'équation du renouvellement des générations, seul un quart des 6 700 exploitants de 60 ans et plus se considèrent comme des cédants potentiels en envisageant une reprise de leur exploitation, dans le cadre familial ou extrafamilial.

Cette incertitude à court terme varie légèrement selon les spécialisa-

tions : c'est en viticulture qu'elle est la moins présente avec une part de 26 % des réponses exprimées. Elle est maximale en cultures fruitières et autres cultures permanentes, dans lesquels elle concerne 35 % des répondants. Les microexploitations sont plus souvent dans l'indétermination que les autres : elles concentrent la moitié des exploitants de 60 ans et plus qui n'expriment pas de projet de cession de leur exploitation (ni ne connaissent leur devenir, ni n'envisagent de départ immédiat).

Lorsque la reprise est prévue (23 % des répondants), le cadre familial est privilégié dans quatre cas sur cinq. Le cadre familial est plus souvent envisagé en viticulture (21 %) et élevages ovin et bovin (22 % et 23 %), et un peu moins évoqué en cultures fruitières et permanentes, maraîchage et horticulture (16 % à 17 %). Sa part croît également avec la classe de dimension économique de l'exploitation (14 % des microexploitations, 30 % des grandes). Une taille économique

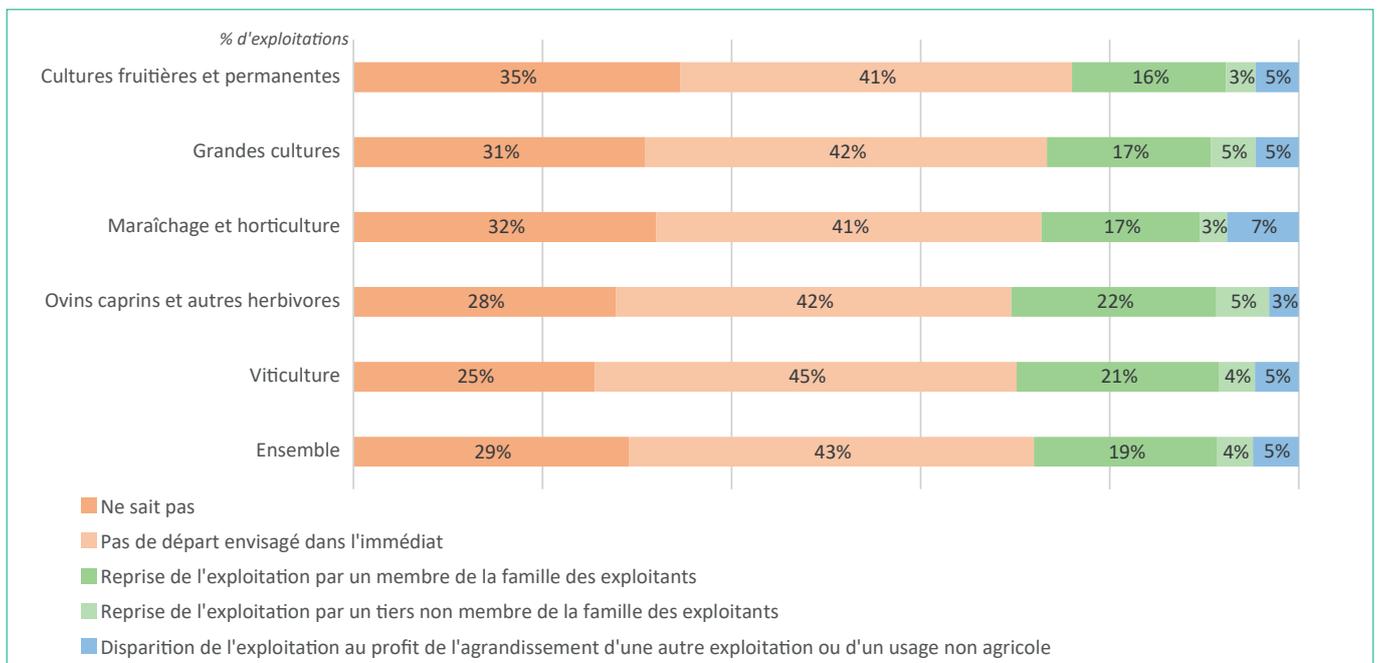
plus élevée contribue également à lever partiellement l'incertitude sur la reprise de l'exploitation : 19 % des exploitants âgés de 60 ans et plus en grandes exploitations n'ont pas de projection à moyen terme, 29 % parmi l'ensemble des répondants de plus de 60 ans.

Les exploitants qui expriment une incertitude sur leur avenir à court terme se localisent plus fréquemment sur le littoral azuréen mais aussi sur certains secteurs de l'arrière-pays vaclusien et bas-alpin : le Var et le Vaucluse comptent chacun un exploitant sur trois parmi ceux ayant répondu ne pas connaître le devenir de leur exploitation dans les trois ans à venir.

Ces données restent toutefois déclaratives et à caractère prospectif, et doivent donc être maniées avec toutes les précautions qui s'imposent dans ce cadre.

## L'absence de projet de départ concerne toutes les spécialisations

Devenir envisagé dans 3 ans selon les principales spécialisations\*



\*exploitations avec au moins un exploitant de plus de 60 ans

Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Un niveau de formation de plus en plus élevé, particulièrement chez les femmes

Le niveau de formation générale des chefs d'exploitation et coexploitants est au moins égal au baccalauréat (soit le niveau 4) pour 43 % d'entre eux. Le taux de bacheliers atteint 56 % pour les femmes.

Lorsqu'ils ont moins de 40 ans, 64 % des chefs d'exploitation et coexploitants possèdent un diplôme de niveau baccalauréat ou plus, soit 20 points supplémentaires par rapport aux exploitants de 60 ans et plus. Les installations tardives se réalisent avec un niveau de formation plus élevé : les exploitants qui s'installent à l'âge de 40 ans ou plus déclarent à 56 % avoir suivi un niveau de formation générale au moins égal au bac, soit 8 points de plus que les exploitants qui se sont installés à moins de 40 ans. Il peut dans ce cas s'agir de reconversions vers le milieu agricole, qui s'effectuent souvent avec un bagage scolaire ou universitaire plus solide.

La classe de dimension économique n'est pas un facteur explicatif quant au niveau de formation générale, puisqu'on observe des taux de bacheliers et de non bacheliers identiques, des microexploitations jusqu'aux plus grandes exploitations.

Le niveau de formation des exploitants agricoles s'est nettement élevé au cours des 10 dernières années : la proportion de titulaires d'un diplôme au moins égal au niveau bac (43 %) s'est accrue de 8 points, et de 13 points chez les femmes.

Parmi les chefs et coexploitants ayant répondu avoir suivi une formation agricole, trois sur quatre ont poursuivi au moins jusqu'au niveau bac, dans des proportions identiques chez les hommes et les femmes. La conditionnalité des aides à l'installation à un niveau minimal de formation agricole a vraisemblablement favorisé cette hausse. Parmi ces exploitants qui déclarent avoir suivi un cursus agricole de niveau au moins égal au collège, un sur quatre est âgé de moins de 40 ans. Les exploitants titulaires d'un bac technologique ou professionnel agricoles sont à 59 % âgés de moins de 40 ans. Cette proportion de jeunes exploitants est inférieure de 31 points pour ceux déclarant avoir suivi d'autres formations agricoles de niveau bac, et inférieure de 22 points pour ceux ayant suivi des formations agricoles de niveau supérieur au bac.

Le cursus agricole est diversement suivi selon les spécialisations : les élevages ovin et bovin se distinguent par le taux de bacheliers de l'enseignement agricole le plus élevé parmi toutes les spécialisations, respectivement à 53 et 57 %, tandis que l'horticulture et le maraîchage présentent le taux le moins élevé, à 41 %.

Concernant le statut de l'exploitation, les exploitants en GAEC et ceux en statut individuel ont le taux de bacheliers issus de la formation générale le moins élevé, respectivement à 47 et 48 %. Ce taux est de 20 points plus élevé pour les exploitants sous les divers statuts de personnes morales. Quant au niveau de formation agricole, les exploitants en GAEC présentent au contraire le taux de bacheliers agricoles le plus élevé (56 %), soit 15 points de plus que les exploitants en statut individuel.

## Les niveaux plus élevés supplantent les niveaux les plus faibles

### Évolution du niveau de scolarisation des exploitants

	2020		2010	
	Total	Femmes	Total	Femmes
Niveau collège ou inférieur	39 %	30 %	46 %	42 %
Niveau 3 (CAP BEP)	18 %	14 %	19 %	15 %
Niveau ≥ 4 (Bac ou +)	43 %	56 %	35 %	43 %

Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles

## Sources et définitions

Cette publication s'appuie sur les **résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

Le terme **exploitant agricole** désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation.

L'**âge** décrit dans la présente publication est l'âge atteint en 2020, année de référence du recensement (= 2020 - année de naissance).

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes **tailles économiques**. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées comme « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

**Les exploitants agricoles concernés par cette étude** sont les chefs d'exploitation et coexploitants actifs de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Pour la question du devenir de l'exploitation dans les 3 ans à venir, seuls les exploitants de 60 ans et plus ont été interrogés, et les résultats correspondants sont déclaratifs et prospectifs. Les données relatives à l'installation ne concernent que les chefs d'exploitation.

L'**année d'installation** correspond à l'année de première installation et n'est connue que pour le chef d'exploitation. Elle peut avoir eu lieu sur une exploitation différente de celle dirigée par le chef en 2020.

Le recensement agricole distingue différents **statuts** d'exploitation agricole :

- Exploitant individuel,
- Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC),
- Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL),
- Autres personnes morales (SCEA, SA, SARL, SAS...) et groupements de fait non dotés de la personnalité morale (indivisions, société de fait, société en participation, fiducie...).

Le **niveau de formation** est évalué à partir du cadre national de certification professionnelle. Il permet de distinguer :

- les personnes non titulaires d'une certification (niveau collège ou inférieur)
- les niveaux 3 (titulaires d'un CAP, BEP) – 4 (Baccalauréat, bac technologique, bac professionnel) – 5 à 8 (DEUG-BTS à Doctorat)

### Pour en savoir plus

- « Recensement agricole 2020 – Les visages de l'agriculture dans les départements d'Outre-mer » Agreste Primeur n°4 – mars 2022
- « Recensement agricole 2020 – Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM » Agreste Primeur n°5 – décembre 2021 »
- « La transmission des exploitations agricoles » Agreste Les Dossiers n°29 -septembre 2015
- « Recensement agricole 2010 - Un agriculteur sur cinq a moins de 40 ans » Agreste Primeur n°293 - novembre 2012

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)



Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
  
Service régional de l'information statistique  
et économique  
  
132, bd de Paris - CS 70059  
13331 Marseille Cedex 03

Directeur régional : Patrice de Laurens  
Directrice de la publication : Nadine Jourdan  
Rédacteur en chef : Isménos Tzortzis  
Auteur : Patrice Fauchier  
Composition : Nadine Nieto  
Dépôt légal : à parution  
ISSN : 0246-1803

© Agreste 2022